



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2024 A 20H30**

Le huit novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, et VIALARET Jean-Christophe.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Mathieu CROUZET a donné procuration à Stéphane DOLO, Myriam LEZOURET-CONQUET a donné procuration à Marie-Joëlle ROCHE et Philippe SUDRES a donné procuration à Magali COQUOIN.

Etait absente : Paméla ROUSSEAU.

Monsieur Jacques MARZIN est désigné comme secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – DETR 2025 : sollicitation d'une subvention de l'ETAT**
- 2 – Rénovation du presbytère : attribution du lot 7 cloisons-doublages-faux plafonds**
- 3 – Contractualisation de deux emprunts**
- 4 – SYDED : installation de stockage des déchets inertes : mise à disposition d'une parcelle**
- 5 – CCAS : reversement de recettes de la commune**
- 6 – Questions diverses**

Avant d'aborder l'ordre du jour, il convient d'approuver les comptes rendus des précédentes réunions, à savoir le compte rendu du 10 septembre 2024, celui du 11 octobre 2024 et celui du 25 octobre 2024.

Le compte rendu du 10 septembre 2024 est approuvé à la majorité avec les abstentions de Sylvie PAGES-GRATADOUR et de Marie DELPECH car absentes lors de cette séance.

Le compte rendu du 11 octobre 2024 est approuvé à la majorité avec les abstentions des élus absents à la séance.

Le compte rendu du 25 octobre 2024 est approuvé à la majorité avec les abstentions de Marion BASTIT et sylvie PAGES-GRATADOUR absentes à la séance.

Kévin DELON souhaite apporter une précision au sujet de l'élargissement de la voirie pour le projet suite à la cession des parcelles, cette précision est intégrée au compte rendu et approuvée.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

Pas de décision du maire prise depuis la séance du 25/10/2024.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Monsieur Jacques MARZIN fait un point sur la saison culturelle de la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

On pourrait dire que le fil conducteur de cette saison culturelle est de montrer que la musique, notamment classique, reste continûment moderne, puisqu'elle brasse dans son inspiration les confins du monde ou de l'histoire. 3 des 6 spectacles sont des concerts :

- le premier, qui était à Lalbenque a démontré que les clarinettes pouvaient briller sur des airs de salsa, ce qui est un sacré challenge ;
- le 10 janvier, l'orchestre de Chambre de Toulouse nous montrera que l'artillerie du classique - les instruments de son orchestre- sont capables de surfer sur tous les styles musicaux ;
- le 16 mai, la compagnie Open'azul nous fera voyager dans l'histoire et dans l'espace, entre rives de la Méditerranée, entre Orient et Occident, au temps des troubadours et des royaumes andalous.

Les autres spectacles nous feront aussi voyager :

- le 22 novembre, dans 15 jours, nous pourrons voguer avec Barrico entre deux autres rives, entre musique et littérature aussi, avec un pianiste réfugié à vie dans un paquebot transatlantique ;
- le 14 février, deux chanteurs nous prendront par la main pour revisiter Brassens ;
- le 14 mars, Amor de Luenh nous promènera entre Sertao et Occitanie, au sons de langues partageant les mêmes origines, et qui s'épanouissent pourtant sous des climats distincts.

Bref, dans ces temps où les identités se recroquevillent sur une pureté fantasmée, sur origine figée dans sur une portion infime de notre histoire, sur un patrimoine riche de ses pierres mais vidé de sa vie, nous aurons l'occasion de respirer l'air du large et le bonheur de nous observer avec des yeux nouveaux, ceux d'autres cultures, d'autres temps, d'autres mondes... Et vous verrez, nous en serons heureux !

ORDRE DU JOUR

1 – DETR 2025 : sollicitation d'une subvention de l'ETAT

Madame le Maire annonce que pour l'année 2025, il est proposé de déposer un seul dossier au titre de la DETR : la 1^{ère} tranche de la rénovation église de Paillas, concernant sa mise hors d'eau.

Ce dossier avait été déposé l'an dernier mais n'a pas été retenu.

Le plan de financement est détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux et honoraires	100 000 €	120 000 €	Subvention au titre de la DETR 2025 à	25 000 €
			Subvention du Département 30 %	30 000 €
Total opération		120 000 €	Total	55 000 €
			Fonds propres de la commune et/ou emprunt	65 000 €
Total opération		120 000 €	Total	120 000 €
Pour information, fonds propres nets après récupération du FCTVA				
			Récupération du FCTVA	19 684.80 €
			Fonds propres nets et/ou emprunts	45 315.20 €

Pour rappel, le 23/07/2024, une convention de collecte de dons a été signée entre la Fondation du patrimoine, l'Association les Amis de Paillas et la commune.

Plusieurs animations sont prévues, certaines ont eu lieu comme le Loto du Patrimoine qui a recueilli des recettes qui seront versés directement auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le reste à charge prévisionnel indiqué dans le plan de financement de 45 315.20 € pourrait diminuer en fonction de cette collecte de dons. Un reste à charge pour la commune de 20 000 euros est visé.

Kévin DELON rappelle les actions lancées avec la commission municipale "Aménagement des espaces publics et patrimoine", l'association "Les Amis de Paillas", l'association "Récolte", l'association "VTT Lalbenque", avec beaucoup de dynamisme :

*Juillet : concert de musique baroque avec le Trio Vespéra

*Loto du patrimoine

*Journées du patrimoine : ouverture au public de l'Église de Paillas, avec une exposition retraçant l'histoire de l'Église et présentant le projet de restauration,

*Vide grenier sur le sol

A ce stade, les différentes activités ont permis de recueillir 2000 euros, dont 1040 € de dons auprès de la Fondation du Patrimoine.

Les actions à venir pour laquelle une présence massive est espérée sont les suivantes :

*le 15 décembre 2024, la randonnée de Noël, VTT, trail et marche. En partenariat avec "VTT Lalbenque" et "Les Amis de Paillas"

*le 8 février 2025, Soirée "Os de Canards" et danses Occitanes

Jacques MARZIN remercie Mme Giles pour la clarté du tableau de financement.

Après examen et délibération les membres valident à l'unanimité le projet de plan de financement présenté ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter les financeurs et en premier l'Etat au titre de la DETR 2025.

Jacques MARZIN précise que son vote favorable sur le plan de financement est lié aux compléments du plan de financement visant à diminuer le reste à charge de la commune au minimum.

2 – Rénovation du presbytère : attribution du lot 7 cloisons-doublages-faux plafonds

Ce point de l'ordre du jour est reporté car une négociation est en cours et pas encore terminée. Les travaux de rénovation du presbytère sont à la phase du désamiantage, donc nous avons la possibilité d'attribuer ce lot à un prochain conseil municipal.

3 – Contractualisation de deux emprunts

Sébastien NODARI en tant que Président de la caisse locale du crédit agricole Quercy Blanc et Magali COQUOIN en tant qu'administratrice également au Crédit agricole décident de ne pas prendre part au vote ni au débat pour éviter tout conflit d'intérêt. Ils quittent la séance.

Madame le Maire vous propose de contractualiser deux emprunts :

- Un emprunt pour l'opération de création de l'amphithéâtre et les abords de l'église ST QUIRIN pour 200 000 €
- Un emprunt pour l'acquisition d'un nouveau tracteur pour 52 000 €.

Nous avons mis en concurrence deux banques : le crédit agricole et la caisse d'épargne.

Madame le Maire propose de retenir le Crédit agricole pour la proposition de prêt pour la création de l'amphithéâtre et des abords de l'église de ST QUIRIN aux conditions suivantes : **Emprunt de 200 000 € à taux fixe à 3.75 % sur 15 ans avec un coût du crédit de 56 562 € et des frais de dossier de 400 €. Soit un coût total de 256 562 €, contre 262 768.20 € pour la Caisse d'Épargne.**

Madame le Maire propose de retenir le Crédit agricole pour la proposition de prêt pour l'acquisition du tracteur pour le service technique aux conditions suivantes :

Emprunt de 52 000 € à taux fixe à 3.49 % sur 7 ans avec un coût du crédit de 6 685.37 € et des frais de dossier de 150 €. Soit un coût total de 58 685 € contre 58 653 € pour la Caisse d'Epargne.

Madame le Maire indique qu'il a été fourni en annexe et pour complément d'information les pièces suivantes :

- un échéancier pluriannuel sur 10 ans de l'évolution du remboursement annuel de la dette (amortissement + intérêts),
- un diagramme indiquant la réduction du capital restant dû entre 2013 et 2024 .

On peut constater qu'il n'y a pas eu contractualisation d'emprunt depuis 2019, cela donne de nouvelles possibilités d'emprunter pour financer les projets arrivant en phase d'exécution.

Géraldine MOLES demande quelle est l'utilité de l'achat d'un nouveau tracteur.

Kévin DELON indique que deux tracteurs ont été vendus :

- un tracteur Renault en fin de vie : qui servait essentiellement pour l'épareuse (en panne) et la lame à neige,
- un petit tracteur Class fruitier avec une fourche frontale pour la manipulation de palettes avec fourche, l'utilisation d'une remorque. Ce tracteur était léger et étroit, donc dangereux pour les agents municipaux.

Un seul tracteur plus stable a été acheté. Il est mieux adapté aux multiples travaux d'une commune comme la nôtre. Ce choix permet de faire des économies d'entretien et d'assurances.

Géraldine MOLES demande s'il est prévu l'acquisition d'une épareuse.

Kévin DELON indique que pour cette année, pour des raisons de coût et de disponibilité, le choix a été fait de sous-traiter ce travail avec Causse environnement, nous verrons pour les années futures ce qui sera décidé.

Après examen et délibération l'assemblée valide à l'unanimité les deux propositions faites par Madame le Maire pour contractualiser les emprunts avec le crédit agricole :

A savoir emprunt de 200 000 € pour l'opération de création de l'amphithéâtre et les abords de l'église St Quirin sur 15 ans au taux de 3.75 % et frais de dossier de 400 € et emprunt de 52 000 € pour l'acquisition d'un tracteur sur 7 ans au taux de 3.49 % et frais de dossier de 150 € et autorise Madame le Maire à signer les deux contrats correspondants et toutes pièces nécessaires.

4 – SYDED : installation de stockage des déchets inertes : mise à disposition d'une parcelle

Ce point est reporté à une prochaine séance car des détails doivent être précisés.

5 – CCAS : reversement de recettes de la commune

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer pour transférer la subvention de la commune via le CCAS pour 2 000 € et les reversements concernant les recettes des goûters dansants, celui de février 2024 était de 1 168 € et nous délibérerons en décembre pour le reversement du goûter dansant du 14/11/2024 à venir.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser les versements de la subvention et des recettes encaissées lors des goûters dansants au CCAS comme cités ci-dessus.

6 – Questions diverses

Géraldine MOLES indique qu'une réunion publique avait été prévue le 5/11/2024 et qu'il n'y a pas eu d'information sur son report.

La réunion publique est reportée au vendredi 29 novembre 2024 à 20 h 30 à la halle de la mairie.

Madame le Maire souhaite faire un point de nouveau sur les problèmes qui se sont passés à l'école élémentaire car il y avait plusieurs élus absents à la séance du 25/10/2024.

• Elle rappelle que le rôle de la Mairie concerne les aspects matériels : bâtiments (construction, entretien et réparation), la restauration scolaire et l'ALAE (Accueil Loisirs Adossé à l'École).

• Le fonctionnement de l'École relève de l'Éducation Nationale. Elle souhaite donc se référer au communiqué de presse de la Directrice d'académie, qui retrace un long processus collectif et contradictoire :

◦ d'une enquête qui a duré plusieurs mois ;

◦ d'une réunion de la Commission Disciplinaire qui a duré 6 heures, qui ont permis d'écouter les 5 personnes que le Monsieur Joseph avait fait témoigner. La sanction prononcée a été votée à l'unanimité, y compris donc les voix des représentants syndicaux ;

• Lundi dernier, un antiviol a été mis sur une sortie de secours, ce qui aurait pu mettre en danger des enfants. J'ai donc fait enlever cet antiviol. Des banderoles ont été déployées. Sur l'une d'elle, était écrit « École en danger »

◦ Non, l'École de Lalbenque n'est pas en danger. Depuis la rentrée de septembre, une Directrice est en poste, chaque classe a un enseignant. Donc tout va bien à l'École de Lalbenque. Madame le Maire a souhaité rencontrer les enseignants pour leur manifester son soutien, et les remercier pour assurer leur travail dans ces conditions compliquées.

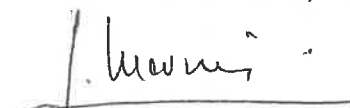
◦ Cette affaire est remontée au Ministère, qui soutient totalement la Directrice Académique.

Madame le Maire conclut par ces mots : « L'École de Lalbenque va bien, merci aux enseignants qui assurent leur travail avec dévouement dans ce contexte inutilement polémique

Plus aucune question n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

A Lalbenque, le 12 Novembre 2024

Le secrétaire de séance,



Jacques MARZIN.

Le Maire

Liliane LUGOL.



Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec les abstentions des élus absents lors de cette séance.